(Journal officiel du 15 mars 2001)

Arrêtés du 29 janvier 2001 portant homologation d'engins de chantier (limitation du niveau sonore)

NOR: ATEP0100051A

Par arrêté de la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement en date du 29 janvier 2001, est homologué, conformément aux dispositions de l'arrêté du 11 avril 1972 modifié relatif à la limitation du niveau sonore des bruits aériens émis par le (ou les) moteur(s) à explosion ou à combustion interne de certains engins de chantier, le matériel ci-après désigné :

Constructeur : Bomag GmbH (RFA), représenté en France par Bomag SAF, ZA des Cochets, BP 34, 91223 Brétigny-sur-Orge Cedex ;

Désignation de l'engin : compacteur tandem vibrant ;

Marque et type: Bomag type BW 174 AD;

Marque et type du moteur : Cummins type 4 B 3.3-C ;

Puissance et régime nominaux : 58,00 kW à 2 600 tours par minute.

NOR: ATEP0100052A

Par arrêté de la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement en date du 29 janvier 2001, est homologué, conformément aux dispositions de l'arrêté du 11 avril 1972 modifié relatif à la limitation du niveau sonore des bruits aériens émis par le (ou les) moteur(s) à explosion ou à combustion interne de certains engins de chantier, le matériel ci-après désigné :

Constructeur : Bomag GmbH (RFA), représenté en France par Bomag SAF, ZA des Cochets, BP 34, 91223 Brétigny-sur-Orge Cedex ;

Désignation de l'engin : compacteur tandem vibrant ;

Marque et type: Bomag type BW 170 AD;

Marque et type du moteur : Cummins type 4 B 3.3-C ;

Puissance et régime nominaux : 58,00 kW à 2 600 tours par minute.

NOR: ATEP0100053A

Par arrêté de la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement en date du 29 janvier 2001, est homologué, conformément aux dispositions de l'arrêté du 11 avril 1972 modifié relatif à la limitation du niveau sonore des bruits aériens émis par le (ou les) moteur(s) à explosion ou à combustion interne de certains engins de chantier, le matériel ci-après désigné :

Constructeur : Bomag GmbH (RFA), représenté en France par Bomag SAF, ZA des Cochets, BP 34, 91223 Brétigny-sur-Orge Cedex ;

Désignation de l'engin : compacteur tandem vibrant ;

Marque et type: Bomag type BW 184 AD;

Marque et type du moteur : Cummins type 4 B 3.9-C ;

Puissance et régime nominaux : 76,00 kW à 2 500 tours par minute.

NOR: ATEP0100054A

Par arrêté de la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement en date du 29 janvier 2001, est homologué, conformément aux dispositions de l'arrêté du 11 avril 1972 modifié relatif à la limitation du niveau sonore des bruits aériens émis par le (ou les) moteur(s) à explosion ou à combustion interne de certains engins de chantier, le matériel ci-après désigné :

Constructeur : Bomag GmbH (RFA), représenté en France par Bomag SAF, ZA des Cochets, BP 34, 91223 Brétigny-sur-Orge Cedex ;

Désignation de l'engin : compacteur tandem vibrant ;

Marque et type : Bomag type BW 180 AD ;

Marque et type du moteur : Cummins type 4 B 3.9-C ;

Puissance et régime nominaux : 76,00 kW à 2 500 tours par minute.

NOR: ATEP0100055A

Par arrêté de la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement en date du 29 janvier 2001, est homologué, conformément aux dispositions de l'arrêté du 11 avril 1972 modifié relatif à la limitation du niveau sonore des bruits aériens émis par le (ou les) moteur(s) à explosion ou à combustion interne de certains engins de chantier, le matériel ci-après désigné :

Constructeur : Bomag GmbH (RFA), représenté en France par Bomag SAF, ZA des Cochets, BP 34, 91223 Brétigny-sur-Orge Cedex ; Désignation de l'engin : compacteur de déchets ; Marque et type : Bomag type BC 571 RB ;

Marque et type du moteur : Deutz type BF6M 1015 ;

Puissance et régime nominaux : 214,00 kW à 2 100 tours par minute.

NOR: ATEP0100056A

Par arrêté de la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement en date du 29 janvier 2001, est homologué, conformément aux dispositions de l'arrêté du 11 avril 1972 modifié relatif à la limitation du niveau sonore des bruits aériens émis par le (ou les) moteur(s) à explosion ou à combustion interne de certains engins de chantier, le matériel ci-après désigné :

Constructeur : Bomag GmbH (RFA), représenté en France par Bomag SAF, ZA des Cochets, BP 34, 91223 Brétigny-sur-Orge Cedex ;

Désignation de l'engin : compacteur de déchets ;

Marque et type: Bomag type BC 671 RB;

Marque et type du moteur : Deutz type BF6M 1015 ;

Puissance et régime nominaux : 240,00 kW à 2 100 tours par minute.

NOR: ATEP0100057A

Par arrêté de la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement en date du 29 janvier 2001, est homologué, conformément aux dispositions de l'arrêté du 11 avril 1972 modifié relatif à la limitation du niveau sonore des bruits aériens émis par le (ou les) moteur(s) à explosion ou à combustion interne de certains engins de chantier, le matériel ci-après désigné :

Constructeur : Bomag GmbH (RFA), représenté en France par Bomag SAF, ZA des Cochets, BP 34, 91223 Brétigny-sur-Orge Cedex ;

Désignation de l'engin : compacteur de déchets ;

Marque et type: Bomag type BC 771 RB;

Marque et type du moteur : Cummins type M 11-C370 ;

Puissance et régime nominaux : 266,00 kW à 2 100 tours par minute.